



- Frais médicaux illimités et sans franchise.
- Responsabilité civile vie privée et locative
- Assurance appareils nomades

À PARTIR DE :

70€ /mois
PAIEMENT EN LIGNE 100% SÉCURISÉ

Le contrat d'assurance voyage créé pour répondre aux différents besoins des nomades digitaux.

Assistance 24h/24, prise en charge des frais médicaux en illimitée en cas de maladie ou d'accident, garanties assistance et dommages aux tiers, et assurance des biens nomades, en cas de vol ou casse..

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

BUSINESS,
EXPAT

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AVANT 40 ANS

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Autre destination	USA et /ou Canada
Avant 40	70 € / mois	110 € / mois

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210 €

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et/ou définitif.

infos

• Liste de biens nomades à déclarer à l'adhésion !

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> •Maximum : 2.000 € par assuré, franchise 15 €. •Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie. 	
	 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités
		EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
		HORS HOSPITALISATION	•Remboursement 100 % des frais réels
		SOINS DENTAIRES D'URGENCES	•Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE <i>PLAFONNÉ SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i>	<ul style="list-style-type: none"> •Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € •Maximum hors hospitalisation : 15.000 € 	
	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels	
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels	
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels	
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels	
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels	
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> •Maximum par personne et par jour : 50 € •Maximum : 500 € 	
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> •Maximum par personne et par jour : 50 € •Maximum : 500 € 	
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS <i>ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR</i>	Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> •Maximum par personne et par jour : 50 € •Maximum : 500 € 	
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour	
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €	
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €	
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par Assuré : 5.000 €	
	 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
		TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
	 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €
		CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> •Maximum dommages corporels : 4.500.000 € •Maximum dommages matériels : 450.000 € •Franchise par sinistre 80 € 	
	RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE <i>INCENDIE, EXPLOSION, DÉGATS DES EAUX</i>	<ul style="list-style-type: none"> •Maximum : 100.000 € •Franchise par sinistre 80 € 	
 BIENS NOMADES	VOL OU CASSE DES BIENS NOMADES <i>ORDINATEUR PORTABLE, TÉLÉPHONE MOBILE, CASQUE AUDIO ET TABLETTE</i>	•Maximum par Assuré : 1.500 €	

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**